

# ESPAGNE



## Assistants de langue française

## Fiche-pays 2021-2022

### IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

**Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.**

<b>Nombre de postes offerts</b>	À titre indicatif, environ <b>400</b> postes sont proposés chaque année. Le nombre de postes proposés dans ce pays est généralement supérieur à la demande.								
<b>Critères d'éligibilité spécifiques à l'Espagne</b>	<p>En complément <a href="#">des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international (le nouveau nom du CIEP)</a>, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>avoir effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français <b>en France</b> ;</li> <li>avoir validé au minimum une <b>L1 au moment du dépôt du dossier</b>.</li> </ul> <p>Les assistants ayant été ou étant actuellement en poste ainsi que les titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2019 ou en 2020 <b>sont exemptés</b> de justificatif de statut étudiant.</p>								
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<b>Voir carte</b> Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.								
<b>Établissements</b>	<b>Écoles primaires, collèges, lycées et écoles officielles de langues (EOI)</b>								
<b>Calendrier</b>	<p><b>Publication des résultats</b> France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à <b>partir du mois de juin 2021</b>.</p> <p><b>Contrat</b> <b>8 mois ou 9 mois</b> (1<sup>er</sup> octobre 2021 - 31 mai 2022 ou 30 juin 2022). Les dates de début et de fin de contrat peuvent légèrement différer selon la région d'affectation.</p>								
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>De 12 à 16 heures par semaine selon les communautés.</b> Congés selon le calendrier scolaire local.								
<b>Rémunération et aides</b>	<p><b>Rémunération mensuelle</b></p> <table border="0"> <tr> <td>Madrid</td> <td>cupo comunidad</td> <td>1000€</td> <td>16h</td> </tr> <tr> <td></td> <td>cupo ministerio</td> <td>net</td> <td>16h</td> </tr> </table>	Madrid	cupo comunidad	1000€	16h		cupo ministerio	net	16h
Madrid	cupo comunidad	1000€	16h						
	cupo ministerio	net	16h						



	<p>Extremadura et Galicia    cupo comunidad cupo ministerio</p> <p>Murcia    cupo comunidad cupo ministerio</p> <p>Autres communautés    tout cupo</p> <p><b>Installation</b> Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p>	<p>1000€ net</p> <p>935€ net    16h</p> <p>700€ net    12h</p> <p>875€ net    15h</p> <p>700€ net    12h</p> <p>700€ net    12h</p>
<b>Statut de l'assistant</b>	L'assistant a le statut d'allocataire de l'État espagnol. Il n'est ni salarié, ni étudiant (sauf inscription à l'université durant votre mobilité). L'allocation perçue n'est imposable ni en France ni en Espagne.	
<b>Couverture sociale</b>	<p>Une <b>assurance maladie privée est proposée</b> par les autorités espagnoles. Cette assurance ne couvre pas les maladies chroniques préexistantes. Pour information, <b>les assistants ne sont pas inscrits à la sécurité sociale espagnole.</b></p> <p>Il est recommandé de faire une demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) et/ou de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>	
<b>Liens utiles</b>	<p>Ambassade de France en Espagne : <a href="https://es.ambafrance.org/">https://es.ambafrance.org/</a> Ministerio de Educación y Formación Profesional (MEFP) et plus particulièrement la <i>Guía del auxiliar de conversación</i> : <a href="http://www.educacionyfp.gob.es/">http://www.educacionyfp.gob.es/</a></p>	
<b>Validation du séjour</b>	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le <a href="#">site internet</a> de France Éducation international.</p>	



### Carte

**Instructions :** vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 communautés autonomes, 1 seule par groupe

Exemple :

Choix 1 : Andalucía

Choix 2 : Aragón

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par communauté autonome des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2020-2021 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Andalucía (61) Cataluña* (24) Comunidad Valenciana* (11) Islas Canarias (14) Madrid (116) Castilla y León (33)	Aragón (3) Cantabria (4) Murcia (38) Ceuta (2) Galicia* (24) Islas Baleares* (13)	Asturias (8) Castilla-La Mancha (13) Extremadura (5) La Rioja (20) Melilla (0) Navarra* (5) País Vasco* (11)
*Comunautés autonomes bilingues	*Comunautés autonomes bilingues	*Comunautés autonomes bilingues

